



**Comité Départemental
Tennis de Table du Val d'Oise**
106 Rue des Bussys - 95600 EAUBONNE
Tél. : 09 62 62 62 72 Email : cd95tt.secretariat@wanadoo.fr
<http://.cd95tt.fr> Email Technique : fftt.cd95tt@wanadoo.fr

RÈGLES DE BON SENS SUR LES DIRECTIVES COVID POUR TOUT TYPE DE COMPÉTITIONS

Les propositions suivantes sont en complément du protocole sanitaire FFTT phase 5 qu'il est obligatoire de suivre : à télécharger sur le site du CD95

Pour rappel : Le document suivant ne fait que donner des conseils pour que la pratique de notre sport reste un plaisir et ne devienne pas une tragédie. Le maintien des différents championnats a été décidé en prenant en compte l'application des protocoles sanitaires.

S'il est constaté des dérives ou des manquements graves pouvant nuire à la sécurité de chacun, cette chance que nous avons de pratiquer notre sport pourrait nous être retirée que ce soit au niveau municipal, préfectoral, fédéral ou national.

RÈGLES DE BON SENS APPLICABLES AVANT LA RENCONTRE :

Les règles locales (municipales, préfectorales, autres) sont prioritaires à tout règlement ou préconisation. (Utilisation des vestiaires par exemple).

Pensez à nommer plusieurs référents COVID pour répartir les tâches et se concerter.

Prévoir avant le début des matchs que le référent COVID rappelle les consignes, notamment celles spécifiques au lieu.

Si une équipe désire aménager la gestion de la désinfection des tables elle doit se mettre d'accord avec le capitaine adverse et le référent COVID. Aucun aménagement ne peut aller à l'encontre du protocole sanitaire ou du règlement sportif.

Pas de sac dans les aires de jeux. Prévoir des zones pour le stockage. Laisser le plus de distance possible entre les sacs stockés.

Le nom du référent COVID doit être noté au niveau du rapport du JA dans GIRPE (commentaires / feuille verso) avec ses coordonnées.

RÈGLES DE BON SENS APPLICABLES PENDANT UN MATCH :

Pour faciliter le déroulement du jeu, il est plus pratique que ce soit l'arbitre de table qui s'occupe de la désinfection de la table (si celui-ci est majeur).

Il est conseillé de désinfecter les plateaux de jeu à chaque fin de set (plus sécurisant). Autrement c'est à la fin de chaque match



Comité Départemental Tennis de Table du Val d'Oise

106 Rue des Bussys - 95600 EAUBONNE

Tél. : 09 62 62 62 72 Email : cd95tt.secretariat@wanadoo.fr

<http://.cd95tt.fr> Email Technique : fft.cd95tt@wanadoo.fr

Attention ça peut rallonger les temps de récupération entre les sets.

Mettre les portes serviettes (ou bassines) à l'opposé de la table d'arbitrage. A 2m de distance. Dans le cas des doubles il faut éviter que les serviettes appartenant aux joueurs d'une même équipe se retrouvent trop proches l'une de l'autre.

Eviter tout contact physique même le 'check' du poing ou coude. Privilégiez un signe de la main, de la raquette, ou le check avec le pied.

RÈGLES DE BON SENS APPLICABLES APRÈS UN MATCH :

A la fin de la partie, les joueurs peuvent rester près de l'aire de jeu (moins de 2m) sans masque pour récupérer de leurs efforts. Pas de récupération dans les zones communes.

Mais si les espaces sont réduits, privilégier la récupération post-match au sein de l'aire de jeu.

A la fin d'un match, ramener la balle et le stylo servant à remplir la feuille de partie pour les faire désinfecter à la table d'arbitrage.

RÈGLES DE BON SENS APPLICABLES APRÈS LA RENCONTRE :

Les feuilles de matchs peuvent servir à garder la trace des joueurs présents lors de la session. Il faut aussi noter les personnes supplémentaires avec leurs coordonnées dans un document à conserver si demandé par les autorités pour retrouver les cas contacts.

Le pot de l'amitié n'est pas interdit mais fortement déconseillé. Si un pot est tout de même prévu, il doit être fait dans le plus strict respect des distanciations sociales.

NOTES AUX CAPITAINES DE N1, N2 ET N3 (APPLICABLES SI VOUS LE DÉSIREZ AU NIVEAU DU DÉPARTEMENT).

Ces règles sont issues de la fédération et elles peuvent s'appliquer à tout type de rencontres.



Comité Départemental Tennis de Table du Val d'Oise

106 Rue des Bussys - 95600 EAUBONNE
Tél. : 09 62 62 62 72 Email : cd95tt.secretariat@wanadoo.fr
<http://.cd95tt.fr> Email Technique : fftt.cd95tt@wanadoo.fr

Préconisations sanitaires pour le Championnat par équipes

Les équipes de nationale ont l'obligation de prévenir l'équipe visiteuse, le juge-arbitre et les arbitres le plus tôt possible en cas de restrictions locales sur l'utilisation de l'équipement sportif (accès aux vestiaires, aux douches, accueil du public, etc...).

Les joueurs de l'équipe sont autorisés à rester sur le banc, ainsi qu'une personne supplémentaire (entraîneur, accompagnant...). Le port du masque est obligatoire.

Si un joueur ne respecte pas les consignes sanitaires pendant une compétition, il peut être sanctionné par le juge-arbitre ou par la commission sportive compétente. S'il s'agit d'une personne non-joueur ou non licenciée, c'est au responsable du club de faire autorité.

Sur son rapport, le juge-arbitre indique les « **nom, prénom, email et coordonnées téléphoniques du référent COVID présent dans la salle** » pour gagner du temps en cas de joueur ou accompagnateur déclaré positif après la rencontre pour être en possession des coordonnées des personnes présentes dans la salle et ainsi d'enclencher le dispositif prévu dans ce cas.

Concernant la participation aux doubles :

Si un joueur refuse de participer aux doubles sous prétexte de la distanciation sociale : Le juge-arbitre peut lui rappeler qu'il peut jouer avec un masque, ce n'est pas interdit. S'il refuse tout de même alors on considère que la partie de doubles est une **défaite** (11- 0 11-0 11-0) pour la paire et non un forfait ou un abandon. Le joueur pourra participer aux éventuelles parties restantes. Le juge-arbitre note ce fait dans son rapport. La dérogation est valable pendant la phase 1. **Ceci ne s'applique pas aux parties de simple.**